

## La Fédération des chambres immobilières du Québec salue la pertinence des points soulevés par le ministre Leitão dans son rapport sur l'application de la Loi sur le courtage immobilier

**L'Île-des-Sœurs, 2 juillet 2015** – La Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ) a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du contenu du Rapport sur l'application de la Loi sur le courtage immobilier, déposé récemment par le ministre des Finances, Carlos Leitão, et salue la pertinence des points soulevés par le ministre.

La FCIQ se réjouit particulièrement du fait que des éléments tels que la définition de l'acte de courtage et la recentralisation de l'organisme de réglementation vers sa mission exclusive de protection du public aient été soulevés par le ministre.

« Depuis plusieurs mois déjà, nous travaillons, de concert avec les 12 chambres immobilières du Québec, à étudier les différentes options envisageables dans le cadre de la révision de la Loi sur le courtage immobilier, indique Patrick Juanéda, président du conseil d'administration de la FCIQ. Nous entendons participer activement aux discussions sur les divers enjeux présentés dans le rapport par le dépôt d'un mémoire d'ici la fin de l'été. Ce mémoire tiendra compte des besoins de l'industrie du courtage, de l'évolution du marché et de l'importance d'assurer la meilleure protection possible au public afin qu'il maintienne sa confiance envers les courtiers immobiliers. »

### La nécessité de considérer l'évolution de l'industrie dans la révision de la Loi

Au cours des dernières années, le marché immobilier a évolué et des entreprises d'assistance aux vendeurs ont vu le jour. Dans son rapport, le ministre reconnaît clairement que les consommateurs qui ont recours à ces entreprises et qui subissent des préjudices ne profitent pas de toutes les protections qu'offrent les courtiers immobiliers. Les tribunaux ont aussi confirmé à maintes reprises le fait que la présence d'un courtier immobilier dans une transaction a pour effet de réduire les risques pour les parties impliquées. La FCIQ est d'avis qu'il est dans l'intérêt de tous que la loi considère cette nouvelle réalité et mette en place des balises qui faciliteront la compréhension des enjeux pour les acheteurs et vendeurs de propriétés. En ayant une vue claire des différentes options qui s'offrent à eux, les consommateurs pourront prendre une décision éclairée pour l'accompagnement qu'ils souhaitent obtenir lors de la vente ou l'achat de leur propriété.

Rappelons que la grande majorité des consommateurs choisissent de faire affaire avec un courtier pour leur transaction immobilière.

### Les courtiers immobiliers, partenaires importants de toute transaction immobilière

Les transactions immobilières occupent une place importante dans l'économie québécoise. La maison constitue le tiers de la valeur totale de l'avoir d'une famille<sup>1</sup> et pour la plupart des Québécois, l'achat ou la vente d'une propriété est l'investissement le plus important de leur vie.

La grande partie des Québécois font affaire avec un courtier immobilier pour vendre ou acheter leur propriété et sont donc accompagnés par un professionnel qui possède une formation de base reconnue et qui suit un programme de formation continue. En plus d'être régis par la Loi sur le courtage immobilier qui vise, entre autres, la protection du public, les courtiers doivent respecter un code de déontologie.

<sup>1</sup> Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2012



# Communiqué de presse



Lorsqu'un consommateur fait affaire avec un courtier immobilier, ce dernier devient, en quelque sorte, son partenaire. Il s'occupe de la mise en marché de la propriété, analyse les pour et les contre des promesses d'achat reçues et s'assure que tous les documents juridiques de la transaction soient conformes. Le courtier est rémunéré uniquement lorsque le consommateur a atteint son objectif, soit la vente de sa propriété au juste prix.

## À propos de la Fédération des chambres immobilières du Québec

La Fédération des chambres immobilières du Québec est une association à but non lucratif regroupant les douze chambres immobilières du Québec, de même que près de 13 000 courtiers immobiliers qui en sont membres. Sa mission est de promouvoir et de protéger les intérêts de l'industrie immobilière du Québec afin que les chambres et les membres accomplissent avec succès leurs objectifs d'affaires.

- 30 -

### Source :

Fédération des chambres immobilières du Québec

### Renseignements :

Josée Labrie

Coordonnatrice rédaction et communication, Communications et relations publiques

514 762-0212, poste 222

[josee.labrie@fciq.ca](mailto:josee.labrie@fciq.ca)

Manon Stébenne

Directrice des communications et des relations publiques

514 762-0212, poste 157

[manon.stebenne@fciq.ca](mailto:manon.stebenne@fciq.ca)



Fédération des chambres immobilières du Québec

600, chemin du Golf  
L'Île-des-Soeurs (Québec)  
H3E 1A8

Téléphone : 514 762-0212  
Sans frais : 1 866 882-0212

[www.fciq.ca](http://www.fciq.ca)  
Courriel : [info@fciq.ca](mailto:info@fciq.ca)

